

Élections et nominations au conseil d'administration 2020

Élections 2020 au conseil d'administration - Mardi 29 septembre 2020

Quatre élections individuelles auront lieu, une pour chaque région/conseil scolaire où il y a actuellement un poste vacant. Chaque membre de l'AAEPNE dans une région/conseil scolaire où une élection a lieu recevra un bulletin de vote. Les membres de l'AAEPNE ne pourront voter que pour un candidat de la région/conseil scolaire dans laquelle ils travaillent. **Les informations sur les candidats aux élections seront diffusées le mardi 22 septembre 2020.** Les élections auront lieu dans les régions suivantes:

- **Cape Breton-Victoria Regional Centre for Education:**
(1 siège de directeur ouvert aux élections)
- **Chignecto Central Regional Centre for Education:**
(1 siège de directeur ouvert aux élections)
- **Halifax Regional Centre for Education:**
(2 sièges de directeurs ouverts aux élections. Dans HRCE, le candidat avec le plus grand nombre de voix et le candidat avec le deuxième plus grand nombre de voix seront tous deux déclarés vainqueurs dans cette région.)
- **Strait Regional Centre for Education:**
(1 siège de directeur ouvert aux élections)

En cas d'égalité, un second tour sera requis. Le bulletin de vote pour le second tour ne comprendra que les candidats à égalité.

Notification des résultats

Les résultats seront envoyés par courriel aux membres dès qu'ils seront disponibles.

Nominations directes au conseil d'administration 2020

Cette année, jusqu'à **trois** sièges au Conseil d'administration sont disponibles pour nomination directe. Le conseil d'administration est fermement convaincu que le conseil doit représenter la diversité des membres de l'AAEPNE, y compris des éléments tels que le sexe, l'ascendance, l'expérience, les compétences et le rôle de leadership actuel.

Les nominations au Conseil seront communiquées avant la ratification à l'AGA.

Ratification

La ratification du conseil d'administration sera faite par une motion ordinaire à l'AGA du 27 octobre 2020.

Nominations

Les formulaires de mise en candidature seront disponibles aujourd'hui (**Jeudi 10 septembre 2020. Les candidatures sont ouvertes jusqu'à 20:00 le vendredi 18 septembre 2020**). Le formulaire permettra aux candidats d'indiquer leurs forces et leurs expériences. Il y aura également une section pour permettre aux individus de s'exprimer dans le contexte de la vision et des priorités de l'AAEPNE comme indiqué ci-dessous. Les candidats sont encouragés à réfléchir à toutes ces informations avant de remplir un formulaire de mise en candidature. Veuillez remplir le formulaire ci-joint et l'envoyer par courriel au président du comité des élections et des nominations à nominations@psaans.ca avant 20:00 le 18 septembre 2020.

Vision de l'AAEPNE

l'AAEPNE est une association professionnelle inclusive représentant les divers intérêts et voix des administrateurs de l'éducation aux niveaux scolaire et régional dont le leadership est essentiel pour bâtir des systèmes solides et des écoles solides où la réussite du personnel et des élèves est la priorité.

Priorités de l'AAEPNE

- **Éducation et excellence professionnelle:** renforcer et promouvoir l'excellence dans l'éducation et le leadership éducatif.
- **Négociation et défense des intérêts:** négocier au nom des membres pour obtenir des améliorations dans les termes et conditions d'emploi, ainsi que la rémunération et les avantages directement pour les administrateurs ou à la suite de l'affiliation avec le NSTU.
- **Établir des relations et instaurer la confiance:** favoriser des relations positives entre et parmi les administrateurs, ainsi que la communauté éducative au sens large et inculquer la confiance dans la profession.
- **Soutien et protection:** fournir des services de soutien et de protection aux membres afin de renforcer un leadership efficace favorisant le recrutement et la rétention des dirigeants.

Composition du conseil d'administration de l'AAEPNE

- Onze directeurs élus (AVRCE (1), CBVRCE (1), CCRCE (2), CSAP (1), HRCE (3), SSRCE (1), SRCE (1), TCRCE (1)).
- Un directeur nommé représentant les membres de l'AAEPNE d'ascendance africaine
- Un directeur nommé représentant les membres de l'AAEPNE d'identité autochtone.
- Jusqu'à quatre directeurs nommés pour refléter la diversité des membres ; sexe, ascendance, expérience, compétences et rôles de leadership actuels.
- À l'avenir, tous les postes sont élus ou nommés pour un mandat de deux ans.
- Les directeurs doivent être membres permanents et actifs de l'AAEPNE.

Exécutif du conseil d'administration de l'AAEPNE

L'exécutif est composé de quatre positions exécutives ; président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les postes sont choisis par le conseil après la ratification par le conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle d'octobre.